

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 1^{er} décembre 2017 à 18h35, à la salle Marie Jaëll de la Nef.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 24 novembre 2017.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude (qui quitte la séance à 19h50), KOCHERT Jacky, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, PIQUARD Jean-Louis, MATTER Isabelle, GAUTIER Julien, SCHWEINBERG Nadine, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WECKER Elisabeth, CAN Veysel, CADENE-SCHULIK Francine, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, HANNIG Elisabeth, AKSOY Zehra, ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

M. KELLER Martial qui a donné procuration à Mme MATTER Isabelle
M. EHRISMANN Etienne qui a donné procuration à M. FISCHER Etienne
Mme DAMBACHER Sandra qui a donné procuration à M. TYBURN Jean-Max
M. FISCHER Joseph qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
M. HUCK Jean-Claude qui a donné procuration M. GLIECH Christian (à partir du point 19)

Etaient excusés :

Mme WENNER Sylvie
M. KRIEGER André

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. André REINWALT, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 05/12/2017, 11/12/2017, 12/12/2017 et 13/12/2017 et publiées par affichage le 12/12/2017 et 13/12/2017.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (les points 9, 10 et 18 sont complétés et les points 22.2. et 24 sont rajoutés à l'ordre du jour).

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2017
2. PRÉSENTATION PORTANT SUR L'ACQUISITION DES COLLECTIONS DE L'IMAGERIE WENTZEL & SUCESSEURS
3. DEMANDES DE SUBVENTION
 - 3.1. ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIOCULTURELLE DE L'ECOLE WENTZEL
 - 3.2. ASSOCIATION REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG – LOCATION JEUNES
4. SUBVENTION POUR L'AIDE À L'INSTALLATION DE SÉPARATEUR DE GRAISSES
5. DEMANDES DE SUBVENTIONS – RESTAURATION DES VITRAUX DU CHŒUR ET DES VOUTES A L'ABBATIALE STS PIERRE ET PAUL
6. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 - BUDGET VILLE
7. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4 - BUDGET VILLE
8. PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES
9. EMPRUNTS 2017 – BUDGET VILLE
10. EMPRUNT 2018 – BUDGET VILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

11. REVERSEMENT FONDS DE SOUTIEN DES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2016-2017
12. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE DES PEUPLIERS TR1 - CLOTURE
13. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE DES PEUPLIERS TR2 - CLOTURE
14. DECISION AVANT VOTE DU BUDGET 2018
15. MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE LA NEF
16. MODIFICATION DE LA RÉGIE D'AVANCE POUR L'ACHAT DE CERTAINES FOURNITURES
17. FIXATION DU TARIF DES CAVEAUX CINERAIRES SUR LE CIMETIERE D'ALTENSTADT
18. MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX
19. MODIFICATION DES CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION ET DU MONTANT DE LA REDEVANCE DU LOGEMENT SIS AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU 5, QUAI ANSELMANN
20. VENTE VILLE / LANDKREIS SÜDLICHE WEINSTRASSE KREISVERWALTUNG
21. VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
22. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
 - 22.1. ADJOINT DU PATRIMOINE
 - 22.2. TECHNICIEN PRINCIPAL
23. CONTRATS AIDÉS - PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES
24. ASSURANCE STATUTAIRE - AVENANT
25. VALIDATION DES DONS EN FAVEUR DU MUSÉE – ANNÉE 2017
26. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR LA BASE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
27. DÉCISIONS RELATIVES À LA PASSATION DES CONVENTIONS (BILAN DE L'ANNÉE 2017)
28. DÉCISIONS RELATIVES À LA RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (BILAN DE L'ANNÉE 2017)
29. DIVERS

*****Séance publique*****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2017

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 22 novembre 2017.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. PROJET D'ACQUISITION DES COLLECTIONS DE L'IMAGERIE WENTZEL ET SUCESSEURS

Vu la présentation portant sur l'acquisition des collections de l'imagerie Wentzel & successeurs par la Ville,

Vu l'article 30.I.3° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

- à négocier l'achat du fonds patrimonial de l'imagerie Wentzel avec les propriétaires
- et à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

3. DEMANDES DE SUBVENTION

3.1. ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIOCULTURELLE DE L'ÉCOLE WENTZEL

L'école Wentzel s'est inscrite dans un projet éco-école en partenariat avec la Ville de Wissembourg, la Nef et le collectif "Par quoi je commence ?". Ce projet a pour ambition de sensibiliser les élèves aux plantes d'un potager et d'installer des bacs à légumes dans la cour de l'école.

Les classes de CP s'occuperont de planter et de fabriquer les bacs. Les CE2 "reporters" informeront par des articles de journaux de l'avancée des travaux. Les élèves du CE1/CE2 bilingue réaliseront un film d'animation autour du potager.

La médiathèque de Wissembourg s'associera au projet en proposant des livres documentaires traitant du sujet.

Les lycéens de l'option musique au baccalauréat s'associeront également au projet par l'élaboration de la bande son du film d'animation.

Mme VIERLING Raphaëlle, plasticienne, interviendra sur ce projet pour la réalisation du décor et des personnages en exposant différentes techniques d'animation ainsi que M. HOUDE Jean-Christophe, réalisateur, pour le montage du film.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Coût prévisionnel du projet : 3 100 €
(dont 2 500 € pour la rémunération des 2 intervenants)

Autres financements accordés sur ce projet (pour info) :

- Subvention ACMISA (DRAC) : 750 €

La Ville propose le versement d'une subvention à hauteur de 40% du coût du projet, soit 1 240 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2017.

La Commission des Finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 240 € à l'association sportive et socioculturelle de l'école Wentzel dans les conditions exposées ci-dessus.

3.2. ASSOCIATION REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG – LOCATION JEUNES

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, le Rempart Athlétisme Club de Wissembourg sollicite le versement de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour le 2^o semestre 2016 ainsi que pour le 1^o semestre 2017.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

Montant total des locations jeunes :

- 2 ^o semestre 2016 :	222,75 €
- 1 ^o semestre 2017 :	<u>427,50 €</u>
TOTAL	650,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention à hauteur de 70% du montant des locations jeunes, soit 455,18 € au Rempart Athlétisme Club de Wissembourg pour les périodes citées ci-dessus.

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2017.

La Commission des Finances a émis un avis favorable et unanime.

4. SUBVENTION POUR L'AIDE À L'INSTALLATION DE SÉPARATEUR DE GRAISSES

En date du 30 septembre 2016, le Conseil Municipal a instauré un dispositif d'aide financière accordé sur demande aux restaurateurs qui mettront en place un bac à graisse dans leur établissement à hauteur de 20 % de l'investissement plafonné à 250 euros maximum.

En effet, le rejet direct des effluents graisseux peut dégrader les ouvrages d'assainissement et gêner le traitement des eaux.

La conformité des équipements installés est vérifiée par les services du SDEA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'activer ce dispositif et d'attribuer une subvention d'équipement de 250 € aux établissements suivants :

- SARL Le Saumon 3, place du Saumon
- Sarl hostellerie au Cygne, 3 rue du Sel

La Commission des Finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus à l'article 20422 fct. 020 du budget de l'exercice 2017.

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS – RESTAURATION DES VITRAUX DU CHŒUR ET DES VOUTES A L'ABBATIALE STS PIERRE ET PAUL

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis favorable et unanime de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur la restauration des vitraux du chœur et des voûtes à l'abbatiale Sts Pierre et Paul pour un montant global de 996 000 € TTC (soit 830 000 € HT)
- d'engager et réaliser ce projet sur les exercices 2018 et 2019 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - subvention DRAC : 332 000 € (40% du coût HT)
 - subvention Région Grand Est : 166 000 € (20% du coût HT)
 - subvention paroisse de l'Eglise Sts Pierre et Paul : 166 000 € (20% du coût HT)
 - solde : financement par la Ville par autofinancement : 166 000 € (20% du coût HT)
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions prévues au plan de financement ci-dessus et à signer tous les documents y compris d'urbanisme ainsi que les marchés nécessaires à la mise en œuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre les crédits suffisants aux budgets 2018 et 2019 de la Ville

6. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 - BUDGET VILLE

Dans le cadre d'un réajustement des dépenses d'investissement du budget Ville 2017, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept abstentions (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle et par procuration DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph) d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :**

Compte	n° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle	Observations
Dépenses d'investissement	2188 fct 823	Achat tondeuses	0 €	+ 31 000 €	31 000 €	anciennes tondeuses tombées en panne - réparations trop onéreuses
Dépenses d'investissement	21318 fct 324	Travaux église Sts Pierre et Paul	15 000 €	+ 13 000 €	28 000 €	notamment travaux de sécurité complémentaires au niveau du dallage du cloître
Dépenses d'investissement	21318 prog 512 fct 413	Travaux piscine	70 000 €	+ 13 000 €	83 000 €	notamment travaux complémentaires au niveau de la patageoire
Dépenses d'investissement	2031 fct 020	Frais d'études - liaison interquartier	0 €	+ 8 000 €	8 000 €	liées à une convention signée avec la SNCF en date du 25/08/2015
Dépenses d'investissement	2138 fct 824	Travaux pont - garde-corps	0 €	+ 5 000 €	5 000 €	travaux de sécurisation du garde-corps pont Grabenloch et Stichaner
Dépenses d'investissement	2138 fct 314	Travaux œuvre d'art	0 €	+ 6 000 €	6 000 €	travaux de renforcement des fondations de l'œuvre d'art (devant LA NEF)
Dépenses d'investissement	21318 fct 324	Travaux église Altenstadt	0 €	+ 5 000 €	5 000 €	travaux de sécurité pour l'accès au clocher

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

Dépenses d'investissement	21312 fct 311	Travaux école des arts	42 000 €	+ 4 000 €	46 000 €	travaux complémentaires au niveau d'une fenêtre et du revêtement de sol
Dépenses d'investissement	21318 fct 020	Travaux foyer communal Altenstadt	15 000 €	+ 3 000 €	18 000 €	notamment reliquat dépenses liées au contrôle technique de l'aménagement de sécurité de la cuisine
Dépenses d'investissement	2031 prog 707 fct 020	Diagnostic bâtiment ancienne Sous-Préfecture	20 000 €	- 20 000 €	0 €	Diagnostics décalés en 2018
Dépenses d'investissement	2138 fct 824	Travaux remparts - secteur piscine	60 000 €	- 30 000 €	30 000 €	certaines travaux repoussés ultérieurement
Dépenses d'investissement	2128 prog 710 fct 113	Travaux défense contre l'incendie - Rue Industrie	15 000 €	- 15 000 €	0 €	travaux repoussés ultérieurement
Dépenses d'investissement	20422 fct 020	Subvention d'équipement - travaux électrification loi SRU	30 000 €	- 15 000 €	15 000 €	moins de travaux d'électrification facturés en 2017 que prévus
Dépenses d'investissement	2151 prog 701 fct 822	Travaux voirie - gravillonnage	25 000 €	- 8 000 €	17 000 €	moins de travaux réalisés en 2017 que prévus

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n° 3.

La Commission des Finances a émis un avis favorable avec une abstention.

7. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4 - BUDGET VILLE

Dans le cadre d'un réajustement des dépenses et des recettes de fonctionnement du budget Ville 2017, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept abstentions (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle et par procuration DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph)** d'approuver la décision budgétaire modificative suivante:

Compte	n° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle	Observations
Chap. 011	Charges à caractère général					
Dépenses de fonctionnement	60611 fct 413	eau piscine	5 000 €	+ 10 000 €	15 000 €	rajout en moyenne 30 m ³ d'eau par jour dans les bassins
Dépenses de fonctionnement	60611 fct 414	eau hippodrome	700 €	+ 800 €	1 500 €	augmentation de la consommation due aux gens du voyage

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

Dépenses de fonctionnement	60611 fct 823	eau espaces verts	600 €	+ 2 200 €	2 800 €	eau pris précédemment sur les bouches d'incendie
Dépenses de fonctionnement	60633 fct 822	fournitures de voirie – chemins communaux	2 000 €	+ 2 000 €	4 000 €	achat concassé + béton chemin fossé des tilleuls
Dépenses de fonctionnement	60636 fct 024	vêtements – festivités	0 €	+ 2 000 €	2 000 €	achat polos + vestes pour les festivités
Dépenses de fonctionnement	6135 fct 024	location festivités	18 000 €	+ 6 000 €	24 000 €	location complémentaire scène mobile
Dépenses de fonctionnement	615232 fct 822	entretien réseaux téléphoniques	0 €	+ 3 000 €	3 000 €	déplacement et mise en souterrain réseau France Télécom
Dépenses de fonctionnement	61524 fct 833	entretien bois et forêts	63 000 €	- 12 000 €	51 000 €	moins d'exploitations mécanisées que prévues
Dépenses de fonctionnement	61551 fct 810	réparation nacelle	3 000 €	+ 2 000 €	5 000 €	réparations de la nacelle plus élevées que prévues
Dépenses de fonctionnement	61551 fct 810	réparation véhicules divers	15 000 €	+ 6 000 €	21 000 €	plus de réparations que prévues
Dépenses de fonctionnement	61558 fct 421	entretien des aires de jeux	11 000 €	+ 6 000 €	17 000 €	réparations de sécurité complémentaires réalisées en 2017 sur les aires de jeux
Dépenses de fonctionnement	6227 fct 020	frais de contentieux - Mairie	17 000 €	- 7 000 €	10 000 €	moins de frais de contentieux à payer en 2017 que prévus
Dépenses de fonctionnement	6231 fct 020	insertions publicitaires - Mairie	6 000 €	+ 5 000 €	11 000 €	insertion Guide du Routard
Dépenses de fonctionnement	6232 fct 024	fêtes et cérémonies - divers	22 000 €	+ 14 000 €	36 000 €	animations complémentaires de la compagnie Facteurs Communs dans les établissements scolaires, pour les personnes âgées et les associations (financées par des subventions à hauteur de 80 %)
Dépenses de fonctionnement	6241 fct 833	frais de transport de biens - forêt	110 000 €	- 20 000 €	90 000 €	moins de travaux de débardage en 2017 que prévus

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

Dépenses de fonctionnement	6247 fct 252	transport élèves navette scolaire	14 000 €	+ 2 000 €	16 000 €	mise en place depuis septembre 2017 d'un transport spécifique pour les élèves du Geisberg
Dépenses de fonctionnement	6282 fct 833	frais de gardiennage de la forêt	35 000 €	- 6 000 €	29 000 €	frais calculés en fonction des recettes N-1
Dépenses de fonctionnement	63512 fct 01	taxes foncières - divers bâtiments	28 000 €	- 16 000 €	12 000 €	minoration suite reclassement bâtiment Bois de France
Chap. 012	Charges de personnel					
Dépenses de fonctionnement	6218 fct 020	autre personnel extérieur - Mairie	0 €	+ 7 000 €	7 000 €	réalisation par le Centre de Gestion du document unique d'évaluation des risques professionnels + rémunération personnel pour le recensement
Dépenses de fonctionnement	6451 fct 020	cotisations URSSAF personnel administratif	93 000 €	+ 13 000 €	106 000 €	augmentation en 2017 des cotisations URSSAF
Dépenses de fonctionnement	6453 fct 020	cotisations retraite personnel technique	129 000 €	- 20 000 €	109 000 €	transfert aux comptes 6451 et 6218
Recettes de fonctionnement	7022 fct 833	coupes de bois	720 000 €	- 170 000 €	550 000 €	moins de recettes forestières que prévues
Recettes de fonctionnement	7381 fct 01	taxes additionnelles droits de mutation	141 000 €	+ 160 000 €	301 000 €	recettes complémentaires importantes liées à des ventes
Recettes de fonctionnement	74718 fct 024	subventions Etat - animations extérieures	15 000 €	+ 3 000 €	18 000 €	subventions liées aux animations de la Compagnie Facteurs Communs
Recettes de fonctionnement	7484 fct 01	dotation de recensement	0 €	+ 15 000 €	15 000 €	dotation versée par l'Etat liée au recensement
Recettes de fonctionnement	7485 fct 01	dotation pour titres sécurisés	13 000 €	- 8 000 €	5 000 €	dotation concernant les cartes nationales d'identité uniquement versée à compter de 2018

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n° 4.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

La Commission des Finances a émis un avis favorable avec une abstention.

8. PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES

Vu l'avis favorable et unanime de la Commission des Finances,

BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le passage en perte de différentes créances irrécouvrables pour un montant total de 3 031,70 € liées à des recettes d'assainissement préalables au transfert de compétence au SDEA.

Les crédits sont prévus à l'article 6541 fct 01 du budget de l'exercice 2017.

BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le passage en perte de différentes créances irrécouvrables pour un montant total de 3 519,77 € HT.

Les crédits prévus à l'article 6541 du budget 2017 EAU étant insuffisants, le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes de prendre la décision budgétaire modificative suivante :

Compte	n° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle
Dépenses d'exploitation	6541	Créances admises en non-valeur	4 000 €	+ 1 000 €	5 000 €
Dépenses d'exploitation	022	Dépenses imprévues	3 000 €	- 1 000 €	2 000 €

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n°3.

Pour info : Il est à noter que ce passage en perte sur créances irrécouvrables décharge le comptable mais n'éteint pas la dette du redevable. Il est également rappelé que toutes les procédures de poursuite ont été utilisées par la Trésorerie de Wissembourg pour le recouvrement de ces créances.

9. EMPRUNTS 2017 – BUDGET VILLE

9.1. EMPRUNT À LONG TERME DE 1 400 000 €

Vu la consultation lancée auprès de six organismes bancaires,

Vu l'avis favorable avec une abstention de la Commission des Finances,

Afin d'équilibrer financièrement le budget Ville 2017, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour, quatre voix contre (DHEURLE Joëlle, FISCHER-**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle et par procuration FISCHER Joseph) et trois abstentions (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis et par procuration DAMBACHER Sandra) la réalisation d'un emprunt à long terme de 1 400 000 € auprès de la Banque Populaire.

Voici les caractéristiques financières de cet emprunt :

<u>Montant</u> :	1 400 000 €
<u>Durée</u> :	20 ans
<u>Taux fixe</u> :	1,40 %
<u>Périodicité de remboursement (capital + intérêts)</u> :	trimestrielle
<u>Frais de dossier</u> :	1 000 €

Cet emprunt à long terme est destiné à financer les travaux de réhabilitation des archives municipales pour 400 000 €, les travaux de voirie et d'éclairage public de la 2^e tranche de la traversée d'Altenstadt pour 550 000 €, les travaux de création des ateliers du centre technique pour 90 000 €, les travaux de réhabilitation de la piscine pour 60 000 €, les travaux d'installation d'une aire de jeux à Weiler pour 50 000 €, les différents travaux de voirie (chemin de la Walck, Route de Weiler, Rue de l'Ordre Teutonique) pour 150 000 €, les travaux de climatisation de la Mairie de Wissembourg pour 50 000 € et les travaux réalisés dans les écoles St Jean et Leszczynska pour 50 000 €.

9.2. EMPRUNT À COURT TERME DE 600 000 €

Vu la consultation lancée auprès de six organismes bancaires,

Vu l'avis favorable avec une abstention de la Commission des Finances,

Afin d'équilibrer financièrement le budget Ville 2017, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour, quatre voix contre (DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle et par procuration FISCHER Joseph) et trois abstentions (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis et par procuration DAMBACHER Sandra) la réalisation d'un emprunt-relais à court terme de 600 000 € auprès de la Banque Postale.**

Voici les caractéristiques financières de cet emprunt :

Objet	Préfinancement du FCTVA
Nature	Prêt relais
Montant	600 000 €
Durée	1 an à compter de la date de versement des fonds
Taux d'intérêt	Taux fixe de 0,180 % l'an*
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	3 semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 26 janvier 2018
Garantie	Néant
Commission d'engagement	600.00 €, soit 0,100 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalité de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

(*) La marge par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la durée du prêt relais à la date d'émission du contrat.

Cet emprunt-relais porte sur le préfinancement du FCTVA et sera remboursé en 2018 par le versement par l'Etat du fonds de compensation de TVA sur les dépenses éligibles 2017.

9.3. EMPRUNT À COURT TERME DE 150 000 €

Vu la consultation lancée auprès de six organismes bancaires,
Vu l'avis favorable avec une abstention de la Commission des Finances,

Afin d'équilibrer financièrement le budget Ville 2017, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour, quatre voix contre (DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle et par procuration FISCHER Joseph) et trois abstentions (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis et par procuration DAMBACHER Sandra) la réalisation d'un emprunt-relais à court terme de 150 000 € auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace.**

Voici les caractéristiques financières de cet emprunt :

<u>Montant</u> :	150 000 €
<u>Durée</u> :	2 ans
<u>Taux</u> :	taux variable EURIBOR 3 mois + marge de 0,27%
<u>Modalités de remboursement</u> :	Paiement trimestriel des intérêts et remboursement du capital in fine
<u>Frais de dossier</u> :	200 €
<u>Indemnité de remboursement anticipé du capital</u> :	Néant

Cet emprunt-relais porte sur le préfinancement de la maison forestière de la Hardt et sera remboursé début de l'année 2018 par la vente de ladite maison.

10. EMPRUNT 2018 – BUDGET VILLE

Vu la consultation lancée auprès de six organismes bancaires,

Vu l'avis favorable avec une abstention de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept voix contre (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle et par procuration DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph) la réalisation d'un emprunt à long terme de 200 000 € auprès de la Banque Populaire.

Voici les caractéristiques financières de cet emprunt :

<u>Montant</u> :	200 000 €
<u>Durée</u> :	20 ans

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

<u>Taux fixe</u> :	1,40 %
<u>Périodicité de remboursement</u> (capital + intérêts) :	trimestrielle
<u>Frais de dossier</u> :	500 €

Cet emprunt ne sera débloqué financièrement qu'en 2018 mais il permet de couvrir juridiquement en partie les crédits reportés en dépenses sur 2018 concernant les travaux de réhabilitation des archives municipales.

11. REVERSEMENT FONDS DE SOUTIEN DES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2016-2017

Dans le cadre du fonds de soutien des activités périscolaires 2016-2017, la Ville de Wissembourg a encaissé une somme globale de 32 200 €.

Durant cette même période, la Ville de Wissembourg a eu des frais qui se sont élevés au total à 8 789,16 €. Ces frais concernent essentiellement la mise à disposition d'agents chargés de l'accueil des enfants au niveau des écoles avant le début des cours le matin (7h50 à 8h05).

Les activités périscolaires étant de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le reversement du solde de la subvention encaissée, soit 23 410,84 € à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

La Commission des Finances a émis un avis favorable et unanime.

12. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE DES PEUPLIERS TR1 - CLOTURE

Par délibération en date du 20 décembre 2005, le Conseil Municipal décidait de lancer la réalisation du lotissement artisanal Allée des Peupliers tranche 1.

Les travaux étant désormais achevés, les ventes étant entièrement réalisées, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept abstentions (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle et par procuration DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph)** de clôturer au 31/12/2017 ce budget annexe.

A l'issue de la gestion 2017, on constate un déficit global prévisionnel (issu de la section de fonctionnement) de 129 342,18 € sur ce budget.

Afin de permettre à Monsieur le Trésorier de procéder à la clôture définitive des comptes, le Conseil Municipal l'autorise dans les mêmes termes à combler ce déficit par le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget principal comme suit :

budget principal – débit du compte 674508 :

subvention exceptionnelle de fonctionnement pour 129 342,18 €

budget annexe lotissement – crédit du compte 774 :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

subvention exceptionnelle de fonctionnement pour 129 342,18 €

Les crédits sont respectivement prévus aux articles des deux budgets primitifs 2017.

La Commission des Finances a émis un avis favorable avec deux abstentions.

13. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE DES PEUPLIERS TR2 - CLOTURE

Par délibération en date du 20 décembre 2007, le Conseil Municipal décidait de la création d'un budget annexe pour la réalisation du lotissement artisanal Allée des Peupliers tranche 2.

Les travaux étant désormais achevés, les dernières ventes (2 terrains) se réalisant avant la fin de l'année 2017, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept abstentions (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle et par procuration DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph) de clôturer au 31/12/2017 ce budget annexe.**

A l'issue de la gestion 2017, on constate un excédent global prévisionnel (issu de la section de fonctionnement) de 38 263,91 € sur ce budget.

Afin de permettre à Monsieur le Trésorier de procéder à la clôture définitive des comptes, le Conseil Municipal l'autorise dans les mêmes termes à reverser cet excédent au budget principal de la commune comme suit :

budget annexe lotissement – débit du compte 6522 :

reversement excédent budget annexe au budget principal pour 38 263,91 €

budget principal – crédit du compte 7551 :

excédent transféré des budgets annexes pour 38 263,91 €

Les crédits étant insuffisants à l'article 6522 du budget annexe du lotissement artisanal Allée des Peupliers TR2, le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes de prendre la décision budgétaire modificative suivante sur ce budget annexe :

Compte	n° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle	Observations
Dépenses de fonctionnement	6522 fct 01	Reversement excédent du budget annexe au budget principal	37 000 €	+ 1 300 €	38 300 €	Régularisation pour permettre de reverser l'excédent au budget principal
Recettes de fonctionnement	7015 fct 90	Vente terrains aménagés	160 185,99 €	+ 1 300 €	161 485,99 €	Réajustement en fonction des ventes 2017

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n°1.

La Commission des Finances a émis un avis favorable avec deux abstentions.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

14. DECISION AVANT VOTE DU BUDGET 2018

L'article L1612-1 du code général des collectivités prévoit :

"Jusqu'à l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits".

14.1. BUDGET VILLE

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2017 : 4 553 000 €
(hors chap. 16 "Remboursement d'emprunts")

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept abstentions (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle et par procuration DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph) de faire application de cet article à hauteur de 763 000 € (<25% X 4 553 000 €, soit <1 138 250 €) dans les conditions suivantes :

Dépenses d'investissement concernées :

BATIMENTS

Travaux ancienne synagogue (archives)	100 000 € (Art. 21318 prog. 651 fct 020)
Travaux centre technique (ateliers)	30 000 € (Art. 21318 prog. 678 fct 020)
Dépenses restructuration gymnase municipal	40 000 € (Art. 21318 prog. 713 fct 411)
Dépenses église Sts Pierre et Paul (vitraux)	40 000 € (Art. 21318 fct 324)
Travaux piscine	25 000 € (Art. 21318 prog. 512 fct 413)
Dépenses diagnostic amiante (bât. communaux)	15 000 € (Art. 21318 fct 020)
Travaux église Altenstadt	12 000 € (Art. 21318 fct 324)
Travaux église St André de Weiler	5 000 € (Art. 21318 fct 324)
Travaux Bois de France	5 000 € (Art. 21318 prog. 652 fct 020)
Travaux Ecole des Arts	6 000 € (Art. 21312 fct 311)
Travaux divers bâtiments	30 000 € (Art. 21318 fct 020)
TOTAL	308 000 €

VOIRIE

Travaux extension voirie	30 000 € (Art. 2151 prog. 564 fct 822)
Travaux voirie (abond des archives)	20 000 € (Art. 2151 prog. 651 fct 822)
Dépenses voirie Allée des Peupliers	15 000 € (Art. 2151 prog. 638 fct 822)
TOTAL	65 000 €

AUTRES TRAVAUX

Travaux éclairage public	30 000 € (Art. 2152 prog. 527 fct 814)
Dépenses diagnostic ponts	15 000 € (Art. 2138 fct 824)
Travaux Remparts (piscine)	35 000 € (Art. 2138 fct 824)
TOTAL	80 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

AUTRES DEPENSES

Subvention équipement SDIS	10 000 € (Art. 204172 fct. 113)
Achat de terrains	15 000 € (Art. 2111 fct 824)
Achat matériel de bureau et informatique	20 000 € (Art. 2183 fct 020)
Achat mobilier (archives)	150 000 € (Art. 2184 prog. 651 fct 020)
Achat mobilier (écoles)	3 000 € (Art. 2184 fct 212)
Achat mobilier (autres)	5 000 € (Art. 2184 fct 020)
Achat collections médiathèque	5 000 € (Art. 2188 fct 321)
Achat logiciels	15 000 € (Art. 2051 fct 020)
Achat panneaux de signalisation	15 000 € (Art. 2188 prog. 541 fct 824)
Achat instruments de musique	5 000 € (Art. 2188 fct 311)
Achat outillages service technique	10 000 € (Art. 2158 prog. 479 fct 020)
Achat matériel (ateliers centre technique)	10 000 € (Art. 2188 prog. 678 fct 020)
Achat plancher pour estrade	12 000 € (Art. 2188 fct 024)
Achat bacs (devant La Nef)	15 000 € (Art. 2152 fct 314)
Achat poubelles/cendriers	5 000 € (Art. 2152 fct 822)
Achat supports à vélo	5 000 € (Art. 2152 fct 822)
Achat matériel divers	10 000 € (Art. 2188 fct 020)
TOTAL	310 000 €

P.S. : les crédits reportés de 2017 ne sont pas traités dans ce dispositif.

La Commission des Finances a émis un avis favorable avec une abstention.

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à demander toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

14.2. BUDGET EAU

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2017 : 461 000 €
(hors chap. 16 "Remboursement d'emprunts")

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de faire application de cet article à hauteur de 45 000 € (<25% X 461 000 €, soit <115 250 €) dans les conditions suivantes :

Dépenses d'investissement concernées :

Travaux extension réseau	30 000 € (Art. 2156 prog. 501)
Achat compteurs eau	15 000 € (Art. 2158 prog. 638)
TOTAL	45 000 €

La Commission des Finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à demander toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

14.3. BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2017 : 81 000 €
(hors chap. 16 "Remboursement d'emprunts")

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour, trois voix contre (DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration FISCHER Joseph) et quatre abstentions (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, ZAIDA Isabelle et par procuration DAMBACHER Sandra) de faire application de cet article à hauteur de 5 000 € (<25% X 81 000 €, soit <20 250 €) dans les conditions suivantes :

Dépenses d'investissement concernées :

Achat matériel technique 5 000 € (Art. 2188 fct 314)

La Commission des Finances a émis un avis favorable avec une abstention.

15. MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE LA NEF

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et notamment l'article 22,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 remplaçant le décret 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R. 1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2003 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes,

Vu la délibération du 26 juin 2015 portant création d'une régie de recette pour l'encaissement des produits liés à l'activité de la NEF,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 30 octobre 2017,

Vu l'avis favorable et unanime de la Commission des Finances,

Considérant l'insuffisance du fond de caisse actuellement dédié à la régie précitée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver les modifications suivantes :

Article 1 : La délibération du 26 juin 2015 est complétée comme suit :

Un fonds de caisse d'un montant de 300 € est mis à la disposition du régisseur.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

Article 2 : Les autres dispositions des délibérations visées restent inchangées.

Article 3 : M. le Maire et le comptable assignataire de Wissembourg sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : M. le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

16. MODIFICATION DE LA RÉGIE D'AVANCE POUR L'ACHAT DE CERTAINES FOURNITURES

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et notamment l'article 22,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 remplaçant le décret 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R. 1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2003 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes,

Vu la délibération du 21 octobre 2011 instituant une régie d'avance pour l'achat de certaines fournitures,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 novembre 2017,

Vu l'avis favorable et unanime de la Commission des Finances,

Considérant que le périmètre de la régie n'est plus adapté aux besoins de la Ville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver les modifications suivantes :

Article 1 : L'article 4 de la délibération constitutive de la régie d'avance est complété par :

- les cartes grises (modification et/ou création) : compte d'imputation 2182
- des éléments décoratifs : compte d'imputation 6068
- l'achat de crédits (le bon coin, fotolia, ...) : compte d'imputation 6231 et 6068

Article 2 : Les autres dispositions des délibérations visées restent inchangées.

Article 3 : M. le Maire et le comptable assignataire de Wissembourg sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : M. le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

17. FIXATION DU TARIF DES CAVEAUX CINÉRAIRES SUR LE CIMETIÈRE D'ALTENSTADT

En complément de la délibération du 22 septembre dernier portant sur la mise en place des concessions sur le cimetière d'Altenstadt, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et cinq abstentions (TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph)** de fixer, à compter du 01/01/2018, le tarif des caveaux cinéraires comme suit :

Durée	M ²	Prix de la concession	Part revenant à la Ville	Part revenant au CCAS d'Altenstadt
Pour 15 ans	2	66,00	44,00	22,00
Pour 30 ans	2	132,00	88,00	44,00

Ce tarif proposé est identique à celui des concessions simples.

La Commission des Finances a émis un avis favorable avec une abstention.

18. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Vu le dossier de consultation établi dans le cadre de la consultation pour la fourniture en électricité des points de livraison en basse et en haute tension dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA,

Vu l'avis publié le 20 octobre 2017 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP),

Vu l'unique proposition remise par ES Énergies Strasbourg - 37 rue du Marais Vert - 67000 STRASBOURG,

Vu l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres le 30 novembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer le marché ainsi que toutes les autres pièces nécessaires et notamment les contrats relatifs à la fourniture d'électricité pour l'alimentation des points de livraison avec ES Énergies Strasbourg pour une durée de deux années, soit du 01/01/2018 au 31/12/2019.

Sur la base d'une consommation annuelle estimée à 486 718 KWH, le coût total annuel est de 79 254,22 euros toutes taxes et contributions comprises.

19. MODIFICATION DES CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION ET DU MONTANT DE LA REDEVANCE DU LOGEMENT SIS AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU 5, QUAI ANSELMANN

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2017 portant décision de mise en location d'un 3^{ème} logement Quai Anselmann et fixation de la redevance,

Vu l'avis favorable et unanime de la Commission des Finances,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

Considérant l'appartenance au domaine public du bien précité,

Considérant les problématiques de logement des étudiants du CFA (Centre de Formation des Apprentis) du Lycée Stanislas,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la mise à disposition de ce logement dans les conditions énumérées ci-dessous :

Article 1 : Le logement sis au rez-de-chaussée du 5, Quai Anselmann est mis à disposition du toit hagenovien, ou de toute autre personne physique ou morale devant se substituer, par l'intermédiaire d'une convention précaire de mise à disposition.

Article 2 : Le montant de la redevance mensuelle est de 400 €. Cette redevance est stipulée charges comprises. Les charges comprennent l'eau, l'électricité et la redevance d'ordures ménagères.

Article 3 : Le logement pourra être sous-loué par le toit hagenovien. Le loyer éventuellement perçu par ledit organisme ne pourra excéder 400 €/mois.

Article 4 : La mise à disposition est accordée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Article 5 : La mise à disposition pourra être renouvelée et modifiée par voie d'avenant.

Article 6 : Le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

20. VENTE VILLE / LANDKREIS SÜDLICHE WEINSTRASSE KREISVERWALTUNG

Vu les projets d'engagement transmis par la Landkreis Südliche Weinstraße Kreisverwaltung,

Vu l'avis favorable et unanime de la Commission des Finances,

Considérant que la Ville de Wissembourg a été contactée par la Landkreis Südliche Weinstraße Kreisverwaltung, dans le cadre du projet pour la protection du Bienwald, en vue de la cession de diverses parcelles situées dans le périmètre d'une opération de remembrement menée sur le ban de la commune de Schweighofen en Allemagne (76889),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser

- la vente au profit de la Landkreis Südliche Weinstraße Kreisverwaltung ou de toute autre personne morale devant se substituer, des parcelles cadastrées comme suit :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

Ban communal de	Références cadastrales	Lieudit	Superficie en ares
SCHWEIGHOFEN (Allemagne)	5906	Obere Sandwiesen	75,61
	6036	Die Sandwiesenäcker	249,39
	6040	An der Schießmauer	288,28
	6066/2	An der Schießmauer	1,06
TOTAL			614,34

La vente aura lieu moyennant le prix de 90 euros par are, soit 55 290,60 euros en totalité.

- M. le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que toutes les autres pièces, promesses de vente et documents nécessaires à la réalisation de cette cession
- le cas échéant, M. le Maire, à rectifier les baux à ferme, afin de retirer desdits baux les parcelles vendues.

21. VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS DU DOCUMENT UNIQUE D' EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code du Travail et notamment l'article R.4121-1 qui précise que "L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3",

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place des Documents Uniques avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin,

Considérant que le Document Unique d'évaluation des risques professionnels transmis par le prestataire est en adéquation avec la situation de la collectivité,

Considérant que le plan des actions correctives permettra d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Considérant l'avis favorable du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et du Comité Technique réuni le 8 novembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels
- de s'engager à mettre en place le programme d'actions correctives se basant sur l'évaluation des risques professionnels.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

22. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

22.1. ADJOINT DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept voix contre (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle et par procuration DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph) de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet, IB 347 – IB 407, à raison de 35/35èmes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

La Commission des Finances a émis un avis favorable avec une abstention.

22.2. POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet, IB 442 – IB 701, à raison de 35/35èmes
- et de supprimer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet

à compter du 1^{er} décembre 2017.

Cette création de poste intervient dans le cadre d'un avancement de grade.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

23. CONTRATS AIDÉS - PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Dans certains cas exceptionnels (manifestations, évènements), **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser le paiement des heures supplémentaires aux salariés en contrats aidés (loi n°2007-1223 du 21 août 2007) dans les conditions détaillées ci-dessous.

La durée légale hebdomadaire de 35h s'appliquant au sein de notre commune, les heures supplémentaires sont celles qui excèdent cette durée (article L3121-28). Condition : seules sont rémunérées les heures effectuées à la demande de l'employeur.

Ainsi, les heures supplémentaires accomplies au-delà de la durée légale hebdomadaire en vigueur, soit 35h, donnent lieu à une majoration de salaire de 25% pour chacune des huit premières heures supplémentaires. Les heures suivantes donnent lieu à une majoration de 50% (article L3121-36).

La réglementation fixe en outre un plafond au contingent d'heures supplémentaires annuelles. L'article D3121-14-1 fixent ce contingent à 220 heures.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La Commission des Finances a émis un avis favorable et unanime.

24. ASSURANCE STATUTAIRE – AVENANT

Vu le marché conclu le 23 novembre 2015 avec SOFCAP intervenant en qualité de courtier mandataire et délégataire de gestion de la compagnie ALLIANZ en vue de couvrir les risques accidents du travail, maladie professionnelle et décès des agents titulaires et stagiaires cotisant à la CNRACL,

Vu les conditions tarifaires du marché initial et plus précisément le taux de cotisation de 0,73% applicable à la conclusion du marché (à compter du 1^{er} janvier 2016),

Vu la résiliation à titre conservatoire adressée par le titulaire en date du 30 août 2017,

Vu la proposition d'avenant initialement transmise par SOFAXIS en vue de porter le taux de cotisation de 0,73% à 1,52% à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la proposition d'avenant renégociée transmise par le titulaire en vue de l'application d'un taux de 1,10% à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres le 30 novembre 2017,

Considérant que la forte sinistralité enregistrée sur les deux premières années du marché a entraîné un déséquilibre important du contrat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au contrat d'assurance statutaire ainsi que toutes les autres pièces liées à la passation de cet avenant sur la base de la proposition d'avenant renégociée, c'est à dire application d'un taux de cotisation de 1,10% à compter du 1^{er} janvier 2018.

25. VALIDATION DES DONNS EN FAVEUR DU MUSÉE – ANNÉE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité des membres présents, à titre de régularisation, les dons d'objets suivants :

Don 1 : Don de l'Association des Amis du Musée Westercamp, représentée par sa présidente Madame Charlotte WALTER-SCHIMPF de Wissembourg :

- Lithographie de Camille Burckardt, successeur Wentzel, Imagerie populaire de Wissembourg, "La République" (vers 1880)

Don 2 : Don de Monsieur Claude SCHMITT de Molsheim :

- Lithographie de Jean-Frédéric Wentzel, Imagerie populaire de Wissembourg, « Das ungerechte Gericht » (vers 1850-1860)

Don 3 : Don de Monsieur Dominique LERCH de Vincennes :

- Souvenir de confirmation (encadré), imprimé par G. Fischbach, Strasbourg, 1880

Don 4 : Don de Madame Anmarie BENDEL et de Monsieur Jean-Frédéric MULLER de Wissembourg :

- Lot de 15 lithographies de l'atelier d'imagerie populaire de Wissembourg (successeurs Wentzel, fin 19^e – début 20^e siècle) :

- Image grandeur nature " Gambrinus" (n°41, C. Burckardt's Nachfolger)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

- Affiche grand format "Wenn man will Gambrinus ehren [...]" (n°94, C. Burckardt's Nachfolger)
- Affiche grand format "Es tobet und schaumet der edle Bock [...] Heute Bock" (n°97, C. Burckardt's Nachfolger)
- Affiche "Heute Bock !" (n°99, C. Burckardt's Nachfolger)
- Affiche "Heute Bock" (n°100, C. Burckardt's Nachfolger)
- Affiche "Heute Bock" (n°403, C. Burckardt's Nachfolger)
- Affiche grand format "Heute Bock" (n°407, Ackermann)
- Affiche "Heute Bock" (n°408, Ackermann)
- Affiche "Heute Bockbier" (n°409, Ackermann)
- Affiche "Heute Bockbier !" (n°412, Ackermann)
- Image "Ob Rittersmann, ob Landesknecht [...]" (n°735, C. Burckardt's Nachfolger)
- Image "Verzeichnis der verschiedenen Räusche [...]" (n°746 neu, sans mention d'éditeur)
- Image "Das Trinken lernt der Mensch zuerst [...]" (n°753 neu, C. Burckardt)
- Image "Es glänzt der Stoff [...]" (n°809, C. Burckardt's Nachfolger)
- Image "Gambrinus. Roi de Flandre et du Brabant [...]" (n°971, C. Burckardt's Nachfolger)

Don 5 : Don de Madame Béatrice IFFRIG de Wissembourg :

- Lot de 11 anciennes cartes postales de Wissembourg (Charles Ackermann et autres éditeurs, années 1920 - 1940)

****Informations****

26. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR LA BASE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

Décisions relatives à la passation et à l'exécution des marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

N° MARCHÉ	OPERATION	OBJET DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ EN € HT	TITULAIRE	Code postal	Date du marché
216705442_BUDGET VILLE_MARCHE_2017000105	Restauration des vitraux du chœur de l'église Sts Pierre et Paul	Marché de maîtrise d'œuvre	55 040,00	CAILLAULT	75014	21/09/17
216705442_BUDGET NEF_MARCHE_2017000106	Saison culturelle Nef 2017/18	Spectacle SOLILOQUES	2 246,00	Cie SINGULIÈRE	31400	13/07/17
216705442_BUDGET NEF_MARCHE_2017000107	Saison culturelle Nef 2017/18	Spectacle chanteuses par accident- Les banquettes arrières	2 200,00 1 080,00	PLUS PLUS PRODUCTIONS	44200	22/03/17
216705442_BUDGET NEF_MARCHE_2017000108	Saison culturelle Nef 2017/18	Spectacle zéro, histoire d'un nul	4 200,00 159,46	Cie Les Arts Pitres	67000	19/05/17
216705442_BUDGET NEF_MARCHE_2017000109	Saison culturelle Nef 2017/18	Spectacle Maligne	3 500,00	Juste pour rire	75011	19/05/17
216705442_BUDGET NEF_MARCHE_2017000110	Saison culturelle Nef 2017/18	Spectacle Un poyo rojo	5 000,00	Quartier Libre Productions	92110	02/08/17
216705442_BUDGET NEF_MARCHE_2017000111	Saison culturelle Nef 2017/18	Spectacle Duo Vincent Peirani Emile Parisien	3 200,00	Inclinaisons	34000	18/05/17
216705442_BUDGET NEF_MARCHE_2017000112	Saison culturelle Nef 2017/18	Spectacle Groink	8 360,00	Associations Eclats	33000	04/09/17
216705442_BUDGET NEF_MARCHE_2017000114	Saison culturelle Nef 2017/18	Histoires du Tigre	2 400,00	Cie Facteurs Communs	67000	02/10/17
216705442_BUDGET VILLE_MARCHE_2017000115		Diagnostic appartement RDC 5 quai Anselmann	260,00	AGENDA	67500	23/10/17

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

27. DÉCISIONS RELATIVES À LA PASSATION DES CONVENTIONS (BILAN DE L'ANNÉE 2017)

Le Conseil Municipal prend acte des conventions conclues par la Ville, au titre de la délégation attribué au Maire, en 2017, selon le tableau ci-dessous :

N°	Type	Bénéficiaire	Date de signature	Redevance/loyer
01/2017	Avenant 5 - Mise à disposition local GERTZ - Location par la Ville	Ville de Wissembourg	09/01/17	200€/mois
02/2017	Convention précaire d'occupation - Locaux 33, Rue des 4 vents	Can Isolation	20/02/17	500€/mois
03/2017	Convention de partenariat événementiel	SEM Les Dîners Insolites	01/03/17	500€ pour la période
04/2017	Avenant 1 - Convention précaire d'occupation - 5 Quai Anselmann (résiliation)	CCAS	31/03/17	Occupation à titre gracieux
08/2017	Convention de partenariat - Musée WESTERCAMP	Les Amis du Musée WESTERCAMP	02/06/17	Occupation à titre gracieux
09/2017	Jardin municipal 8	WHALTER Jennifer	26/05/17	64€/an
16/2017	Convention de mise à disposition de locaux - Garage municipal n°2	ROESSEL Francis	11/08/17	60€/trimestre
17/2017	Convention précaire de mise à disposition d'une parcelle-stockage de bois	MATHERN Claude	22/08/17	Occupation à titre gracieux
18/2017	Convention de partenariat événementiel	PRODUC SON	17/07/17	Divers frais détaillés dans la convention

NB : Tableau arrêté au 14 novembre 2017

28. DÉCISIONS RELATIVES À LA RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (BILAN DE L'ANNÉE 2017)

Le Conseil Municipal prend acte des déclarations d'intention d'aliéner ayant fait l'objet d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain conformément au tableau ci-dessous :

N°	Identité du propriétaire	Adresse	Objet de la vente	Zonage PLU
01/2017	SCI MAXANT	BREITWIESE	Bâti	UB
02/2017	SàRL HERKOMMER	5, Rue du Château d'Eau	Bâti	UB
03/2017	Clarisse FISCHER	SCHAEFERINSEL	Non bâti	UA2

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

04/2017	Le Mont des Oiseaux	Rue de la Vallée	Bâti	UB
05/2017	Jean-Michel EGLIN	Rue de la Laine	Bâti	UB
06/2017	Marie-Paule SCHIMPF	Probstwies	Non bâti	UB
07/2017	Clarisse FISCHER	Schaeferinsel	Non bâti	
08/2017	Michel BENDEL	Rue Bannacker	Bâti	
09/2017	OPUS 67	Rue des Fauvettes	Bâti	
10/2017	BENOIST	Boulevard Clémenceau	Non bâti	
11/2017	VORBURGER	Rue de la Couronne	Bâti	UA2
12/2017	WINCKELSASS	Rue de la Vallée	Bâti	UA1
13/2017	KORNETZKY	Rue de la Rotonde	Bâti	UB
14/2017	WALTER	Im Bockler	Non bâti	UB
15/2017	LORCH	Rue de l'Etang du Cygne	Bâti	UB
16/2017	SCI RECO	Rue de l'Etang du Cygne	Bâti	UB
17/2017	WERNER (ARIFI)	Quai du 24 Novembre	Bâti	UA
18/2017	MARTINS ALVES	Ru du Soleil	Bâti	UB2
19/2017	FINCKBOHNER	Route de Weiler	Bâti	UB
20/2017	STAUDER	Rue des Acacias	Bâti	UB
21/2017	BERGMANN	Fossé des tilleuls	Bâti	UB
22/2017	ANTZ	Rue de la Carrière	Bâti	UB1
23/2017	OPUS 67	Rue des Fauvettes	Bâti	UB
24/2017	FRIEDRICH	Docteur Schweitzer	Bâti	UB
25/2017	CUVILLIER	Rue de la Lauter	Bâti	UB1
26/2017	FEIG	Heuwiese	Non bâti	UA2 et A
27/2017	CDC de WISSEMBOURG	-	Non bâti	UX
28/2017	BERTRAM	Haute Vienne	Bâti	UB
29/2017	SID	Rue Neuve	Bâti	UA
30/2017	CHRISTMANN	Route de Schweigen	Bâti	UB et A
31/2017	YAZAR			
32/2017	SAINT JULIEN			
33/2017	EGLISE EVANGELIQUE	Rue du Maire Teutsch	Bâti	UA
34/2017	MAYDA	Rue du Collège	Bâti	UB

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

35/2017	FLORI	Heuwiese	Non bâti	UA et A
36/2017	GRUSSMER	Rue de la Forêt	Non bâti	UA1
37/2017	KRUMMEL	Rue Goldhaus	Bâti	UB
38/2017	LINDEMANN	Village	Non bâti	UJ
39/2017	CABINET JEAN CLAUDE SCHMITT	Allée des Peupliers	Non bâti	UX
40/2017	GERTZ	Rue des Acacias	Bâti	UB
41/2017	CAISSE DE CREDIT MUTUEL SAUER FLECKENTEIN	Rue Bannacker	Bâti	UA
42/2017	LUTZ	Rue des Acacias	Bâti	UB
43/2017	SCHLICK	Rue de la Vallée	Bâti	UA1
44/2017	SCI DES QUATRE VENTS	Rue des Quatre Vents	Bâti	UB
45/2017	WESTENHOFFER	Rue du Soleil	Bâti	UA2
46/2017	GRUNZ	Rue des Sarments	Bâti	UB2
47/2017	FISCHER	Rue de la Couronne	Bâti	N et AU2
48/2017	BRUNCK	5 chemin du vieux moulin	Non bâti	UB
49/2017	SOUDY	1 rue du Prévôt	Bâti	UB
50/2017	WASSLER	2 impasse de l'église blanche	Bâti	UA
51/2017	BUMB	Rue des Juifs	Bâti	UA
52/2017	MARZOLF	Route des Vosges	Non bâti	UA
53/2017	ELECTRICITE DE STRASBOURG	Rue des Vosges	Bâti	UA
54/2017	PUPP	Impasse des Tilleuls	Bâti	UA
55/2017	GAMARD	Rue du Sable	Bâti	UB2 et UJ
56/2017	YILMAZ	Rue du presbytère	Bâti	UA
57/2017	HACH	Route de Weiler	Non bâti	UB
58/2017	SCI 3 CROISSANTS	Schaefferinsel	Bâti	UB2
59/2017	ELECTRICITE DE STRASBOURG	<i>(plusieurs sites)</i>	Non bâti	UB
60/2017	GERTLING	Rue du Plaenzer	Bâti	UB
61/2017	SCHNEIDER	Rue Gutenberg	Bâti	UB
62/2017	TRENDEL	Avenue de la Gare	Bâti	UB
63/2017	BENAT- AISSI	Rue des Jardins	Bâti	UB
64/2017	SCI KIRCHMATT	Rue de la Couronne	Non bâti	UA2

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 1^{er} décembre 2017

65/2017	CIBOMAT	Rue de la Pépinière	Bâti	
66/2017	HEYWANG	Rue des Violettes	Bâti	UB
67/2017	SCI STICHANER	Route des Vosges	Bâti	UB

NB : Tableau arrêté au 14 novembre 2017

29. DIVERS

- **Prochaine séance du Conseil Municipal :**
janvier / février et éventuellement à Altenstadt suivant la disponibilité de la salle
- **Prochaines manifestations :**

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous :
<http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

Un programme des manifestations de Noël est remis à chaque conseiller.

Téléthon 2017

Vendredi 1^{er} décembre 2017 à la salle communale d'Altenstadt par l'Intersociété

Concours des sapins de Noël - Votez pour le plus beau sapin du 25 novembre au 17 décembre à La Nef

Concert du dimanche (Ji-Eun Lee, piano) organisé par le festival International de musique de Wissembourg - Dimanche 3 décembre 2017 à 17H

Danse, acrobatie, humour : Un Poyo Rojo

Vendredi 8 décembre 2017 à 20H30 à La Nef

Cinéma : Mercredi 13 décembre 2017 à La Nef

La Reine des Neiges à 16H - Knock à 20H

Théâtre ambulant : Histoire du Tigre

Mercredi 13 décembre 2017 à 14H à la Maison des Associations de Wissembourg

Ciné-concert : Le Cuirassé Potemkine

Jeudi 14 décembre 2017 à 20H à La Nef organisé par *le Ciné-Club de Wissembourg*

Luc Arbogast en concert "in ecclesia" "Ab originem fidelis"

Jeudi 14 décembre 2017 à 20h à Eglise St Jean

Cinéma : Mercredi 20 décembre 2017 à la Nef

Ernest et Célestine en hiver à 14H - The Star - L'étoile de Noël à 17H

Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 20h15.